A6377

DECOPEINT

Société anonyme au capital de 250.000 euros
Siège social : 13, Rue du Château d'Angleterre
67300 SCHILTIGHEIM

R.C.S. Strasbourg N° B 708 501 127 (70 B 112)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 MARS 2002

L'an deux mil deux,
et le deux mars, à onze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 12 février 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Gérard WEIBEL préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Gilles WEIBEL et Monsieur Charles ECKERT titulaires ou représentant le plus grand nombre de voix, sont désignés comme scrutateurs et acceptent expressément ces fonctions.

Monsieur Dominique ROBERT du cabinet FITHEOS SA est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire. Il accepte expressément cette fonction. Le tout conformément aux statuts.

La Société F. WACHTEL JC DANIEL & ASSOCIÉS Sàrl, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 487 actions auxquelles sont attachées 2 487 voix, soit plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- la fiche de répartition du capital social,
- la fiche de renseignement du candidat aux fonctions d'administrateur,
- la liste des Administrateurs et des Directeurs généraux avec indication des mandat de gestion, direction, administration ou surveillance.

WG

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission de Madame Sonia WEIBEL de ses fonctions d'administrateur, suivant lettre en date du 7 janvier 2002 et notifiée à notre société le 10 janvier 2002 par lettre recommandée avec accusé de reception.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Steeve WEIBEL, demeurant à 67240 GRIES, 26, rue du Dr. Schweitzer, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Sonia WEIBEL, démissionnaire, à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Gérard WEIBEL

Les Scrutateurs
Gilles WEIBEL

Charles ECKERT

Le Secrétaire
Dominique ROBERT